REQUALIFICATION DU SECTEUR ST-VIATEUR EST (ÉVOLUTION)

atelier **braq**

REQUALIFICATION DU SECTEUR ST-VIATEUR EST (ÉVOLUTION)

13 décembre 2010

présenté à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

par atelier **braq**

TABLE DES ILLUSTRATIONS

4 INTRODUCTION

6 EN 2005

7 EN 2010

8 LE CHAMP DES POSSIBLES

10 INFLUENCES / RÉFÉRENCES

12 LA VILLE IMPOSSIBLE

13 VILLE ET VIDES

14 DISSÉMINATION

15 TYPOLOGIES VÉGÉTALES

16 STRATÉGIES / TACTIQUES

17 RUSES

18 DISTANCE / TEMPS

20 POTENTIEL MÉTROPOLITAIN

21 ZONE DE RESPONSABILITÉ

22 PROPOSITIONS

INTRODUCTION

En 2005, notre agence a eu pour mandat de proposer une lecture du secteur Maguire. À l'époque, les sœurs du couvent Mont Carmel avaient clairement fait entendre leur intention de déménager et de laisser leur propriété en spéculation. Une nouvelle voirie municipale devait voir le jour dans la partie nord-ouest du site à l'étude, et les infrastructures manufacturières étaient de loin moins occupées qu'aujourd'hui. Bref, il s'agissait d'établir une nouvelle logique d'occupation pour ce lieu atypique.

Bâties dans une logique de rentabilité maximale, ces manufactures n'ont jamais eu d'ambition esthétique. C'est pourquoi le jugement esthétique (qui est une valeur soluble avec le temps) était ici écarté.

Ce constat nous a amenés à relire la notion de mégastructure que Reyner Banham a défini comme suit : « Grand bâtiment qui offre une structure flexible dans laquelle on peut y insérer différents éléments linguistiques et fonctionnels. C'est un squelette qui condense toutes sortes d'activités urbaines dans une grande construction qui est extensible. »

Cette notion de mégastructure nous a permis d'envisager un projet au centre de l'arrondissement, orienté autour de la « densité métropolitaine », proche de la notion de « condensateur social » avancée par les constructivistes russes. Il nous importait de trouver, par le biais d'une lecture poussée du contexte, une médiation entre toutes sortes d'usages, en fonction des hauteurs, du voisinage, de l'ensoleillement, du bruit, de la pollution, de la rentabilité, des espaces publics, de la vue, etc.

Le résultat est une série de principes pour la conception d'un projet construit sur une culture urbaine (proximité du boulevard Saint-Laurent) axée sur les variations, les mélanges, l'hybridation, et qui donne un sens nouveau à des lieux qui n'en ont plus en apparence.

Voici les 4 principes d'aménagement qui conduisirent au rapport

cadrer
Le premier principe concerne la contribution des interventions architecturales sur le site à la définition des espaces urbains. Autrement dit, une rue ou un autre espace urbain se doit d'être encadré par une construction d'un certain alignement et d'une certaine hauteur. Pour des raisons fonctionnelles, un dégagement au sol est nécessaire entre les bâtiments ayant façade sur la rue de Gaspé et ceux ayant façade sur la rue Henri-Julien. Nous insistons sur la continuité entre la rue Maguire au sud et l'emprise ferroviaire au nord. Cette continuité sert de lien fonctionnel entre le secteur Maguire et la station de métro Rosemont. Cet espace prend la forme urbaine d'un cours.

désenclaver
Le deuxième principe concerne le désenclavement du secteur par l'extension de rues dans et à travers le secteur. Ces opérations permettent un meilleur accès à toutes les parties du secteur, une meilleure desserte et des meilleurs liens avec les autres parties du quartier.

densifier
Le troisième principe concerne les corps du bâtiment par-dessus le basilaire, les surhauteurs. L'enveloppe maximale est développée à partir des contraintes fonctionnelles et géoclimatiques. Cette enveloppe vise l'optimisation de l'ensoleillement (créer des conditions pour une bonne exposition des surfaces verticales et horizontales au soleil et minimiser l'impact des ombres portées sur les autres parties du développement et sur le voisinage) et l'optimisation des possibilités de vues sur la montagne et la ville.

combiner les usages
Le quatrième principe concerne la répartition des activités et des fonctions dans le secteur. La répartition tient compte des activités existantes sur les rues de Gaspé et Henri-Julien; la première est une rue industrielle, la deuxième est une rue de plus en plus résidentielle. En règle générale, les activités intenses, génératrices de bruits et d'autres nuisances, sont concentrées sur la rue de Gaspé. Les activités reliées au résidentiel se trouvent sur les rues Maguire et Henri-Julien. On devrait viser à maximiser la quiétude dans la partie nord de la rue Henri-Julien. La répartition fonctionnelle doit favoriser la mixité des fonctions, tout en favorisant l'implantation des logements là où les conditions sont les plus favorables du point de vue de l'ensoleillement, de la vue, de l'environnement sonore, de la sécurité, etc. Le « zonage » ne devrait pas avoir de limites trop fixes; il faut accepter et faciliter des changements dans le temps. Il faut même faciliter des usages qui varient de façon diachronique: un espace donnant sur un quai de débarquement peut être utilisé comme une boîte de nuit après les heures d'activités industrielles, par exemple.

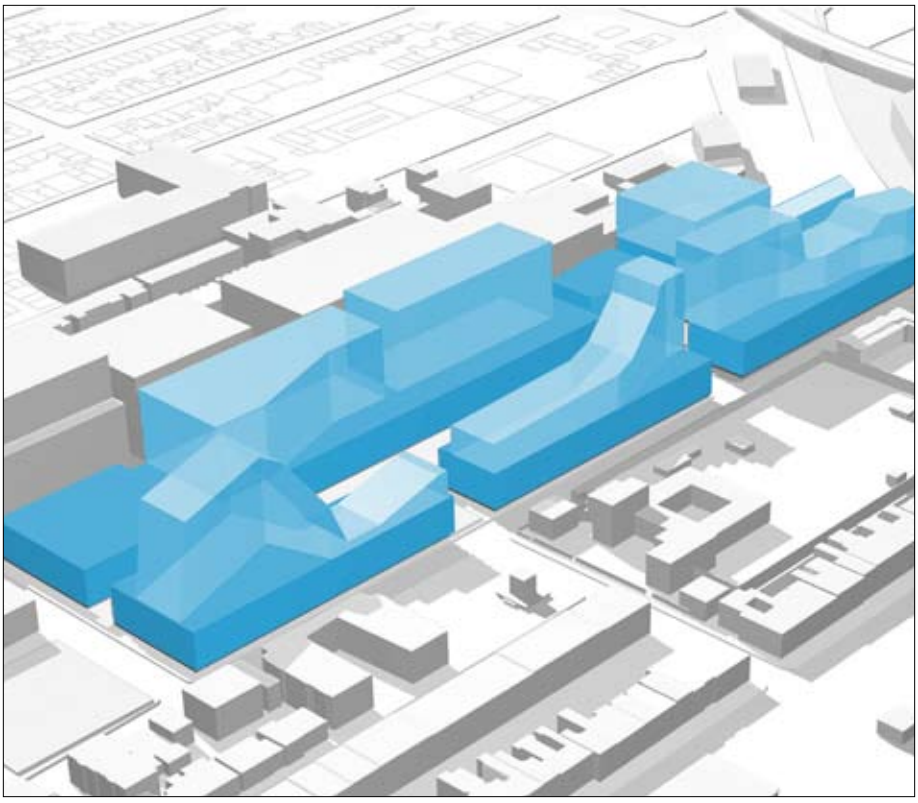

EN 2005

- le cours
- basilaire
- étages
- cours de voirie

L'intention derrière la démarche était clairement d'assurer un espace public au centre de l'îlot, qui permettrait une connexion directe au réseau cyclable, une densification au pourtour des voies publiques et un désenclavement par l'extension de la rue Saint-Viateur. La poursuite de cette rue faciliterait le déplacement d'une population élargie de façon significative. La proposition de développement du secteur était clairement établie sur la notion de **DENSIFICATION**.

EN 2010

- sanctuaire
- cours avant - arrière
- friche
- potager
- espace public

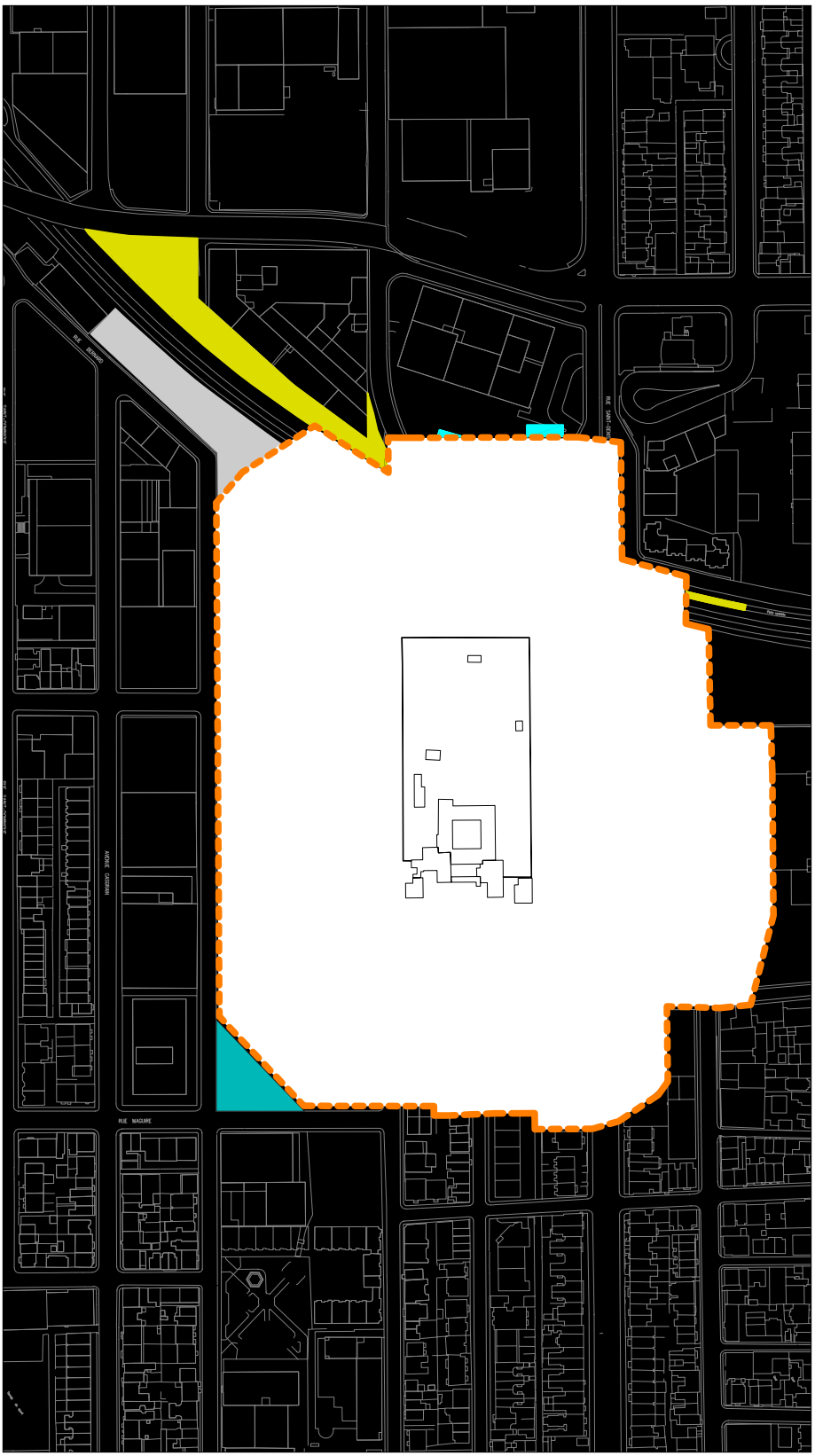

Qu'en est-il 5 ans plus tard?

Dans les années qui suivirent, l'ensemble conventuel fut pratiquement cédé à un promoteur immobilier qui envisageait la conservation partielle des bâtiments ainsi que des constructions nouvelles dans le jardin du monastère. Suite à la pression populaire, le 18 mai 2006, le ministère de la culture et des communications interdisait par décret toute altération de l'ensemble.

Les motifs de l'attribution du statut de *monument historique* sont les suivants : **«** Fondé en 1875 […] le Carmel de Montréal est le premier implanté au Canada […]. L'actuel monastère a été érigé en 1895-1896. Il se situe dans la plus pure tradition de l'architecture monastique occidentale et présente une parfaite adéquation entre sa fonction monastique et la distribution de ses espaces intérieurs et extérieurs : le cloître est ouvert sur le préau et attenant à l'église, le tout dans des jardins comprenant des ermitages et entouré d'un mur d'enceinte en pierre […]. Il nous est parvenu dans un état de rare authenticité […]. »

Le ministère reconnaissait du même coup l'importance du préau, de la cour conventuelle, du grand jardin, du jardin d'accueil, du jardin du Chapelain et de la cour de la maison du gardien.

Il s'ensuivit l'imposition d'un périmètre de protection limitant les hauteurs des futurs bâtiments adjacents. L'impact est majeur. La **« SANCTUARISATION »** du monastère scelle définitivement l'aspect physique du développement imaginé.

Il n'en demeure pas moins que la poursuite de l'idée de **«** condensateur social » est encore d'actualité. Notre mission consiste donc à intégrer ce nouveau paradigme, avec comme intention première d'influer sur la conception des espaces publics, dans le but de rompre la perception des hiérarchies sociales, au profit d'espaces socialement équitables.

LE CHAMP DES POSSIBLES

Nous nous sommes donc penché sur ce qui occupe le site et qui fut l'objet de plusieurs convoitises et de spéculations diveres. Il s'agit d' une friche industrielle, ancienne cour de triage, un espace laissé sans soins et inexploité. Un terrain vague. Celui-ci est rapidement devenu, à coup de cisailles dans la clôture qui l'isole de la voie ferrée, le raccourci quotidien de dizaines de citoyen vers le métro. De son abandon a surgit une biodiversité, où plantes, animaux et habitat interagissent au sein d'un système. Son déploiement rapide a su séduire certains flâneurs et promeneurs. Ce n'était qu'une question de temps avant que le site ne devienne un prétexte à l'engagement civique, politique et écologique. Il faut se réjouir de cet engagement citoyen. Il est une réponse à de multiples questionnements sur le savoir-faire et sur la gestion des biens collectifs.

Cet engagement citoyen interpelle également à l'innovation, puisque la gestion de ce lieu atypique devra engager des pratiques nouvelles de la part de la direction des grands parcs et de la nature en ville. Les principes qui sous-tendent **«** Le champ des possibles » (nom donné par un

comité de citoyens à cette friche) ne sont aucunement en contradiction avec ceux du « condensateur social » (concept qui avait inspiré l'étude de 2005).
« *…Il en est du lyrisme comme d'un terrain vague: espace indéfini sans borne, où échouent toutes sortes d'objets étranges: écorchures du monde, ferrailles et vieilles carcasses, sans valeur ni signification. Lieu sauvage, inquiétant et cependant familier, où se recompose, aux antipodes du musée ou de l'église la communauté la plus élémentaire. Dans ce bric-à-brac d'images au rebut, le frêle myosotis a fleuri...*

En cet endroit, l'on vaque. Le lyrisme, dans l'homme, est quelque chose comme le principe d'une errance. Mettre la pensée à l'épreuve du terrain vague signifie qu'on se laisse conduire, appeler, repeupler. Il ne s'agit pas de manier des concepts, mais de répondre à un afflux d'images sidérantes. Ainsi, dans l'utopie et l'absence, s'affirme la présence. Le lyrisme impose d'abord à la disponibilité de chacun une épreuve.

Un chemin existe, nos pas l'inventent. Cette ligne apparaît soudain, s'efface, se redessine, dure à peine le temps de la promenade. Il revient à notre endurance, autant qu'à notre émerveillement, d'arpenter et d'accroître ce domaine. Plus nous marchons, plus il existe… »

Source : Michel Malpoix, extrait de « Terrain vague », Éditions Seghers, 1982.

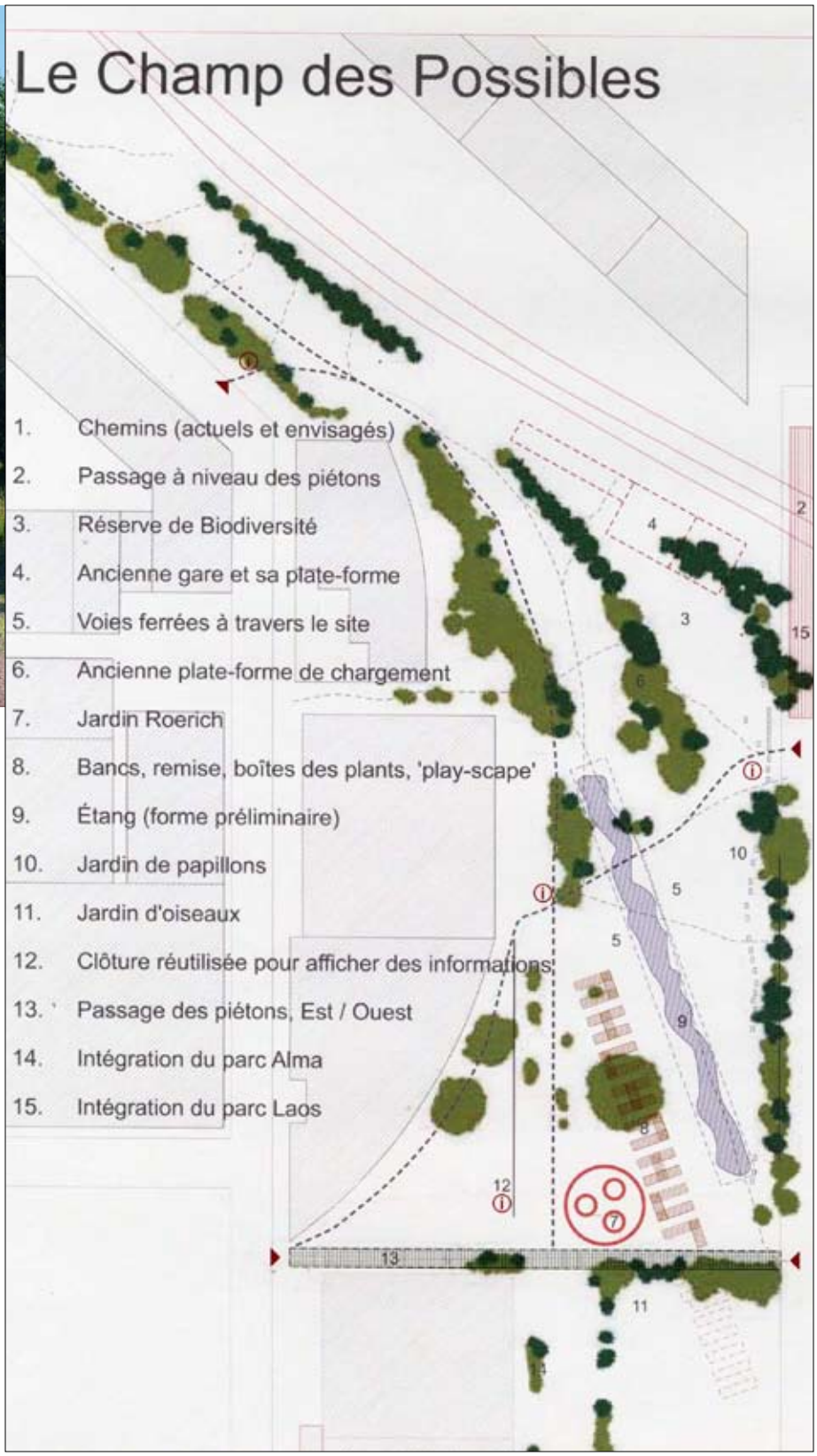

Source : plan préparé par le comité des citoyens du Mile End pour Le Champs des Possibles.

INFLUENCES / RÉFÉRENCES

Une conception nouvelle de la ville, de ses acteurs, de ses engagements sociaux s'affirme de plus en plus. Mélange à la fois de préoccupations écologique et de modèle de gouvernance, de nouveaux paradigmes se mettent à jour. Fait intéressant, ils prennent leurs sources plus de trente années passées.

En voici 4 extraits qui à notre avis appartiennent aux fondements de ce nouvel engagement civique.

1 - L'IMAGINATION AU POUVOIR
Jean-Paul Sartre 20 mai 1968

Extrait d'un article paru dans Le Nouvel Observateur

Jean-Paul Sartre (s'adressant à Daniel Cohn-Bendit). – *« Ce qu'il y a d'intéressant dans votre action, c'est qu'elle met l'imagination au pouvoir. Vous avez une imagination limitée comme tout le monde, mais vous avez beaucoup plus d'idées que vos aînés. Nous, nous avons été faits de telle sorte que nous avons une idée précise de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas. Un professeur dira: « Supprimer les examens? Jamais. On peut les aménager, mais pas les supprimer! » Pourquoi? Parce qu'il a passé des examens pendant la moitié de sa vie. La classe ouvrière a souvent imaginé de nouveaux moyens de lutte, mais toujours en fonction de la situation précise dans laquelle elle se trouvait. En 1936, elle a inventé l'occupation d'usines parce que c'était la seule arme qu'elle avait pour consolider et pour exploiter une victoire électorale. Vous, vous avez une imagination beaucoup plus riche, et les formules qu'on lit sur les murs de la Sorbonne le prouvent. Quelque chose est sorti de vous, qui étonne, qui bouscule, qui renie tout ce qui a fait de notre société ce qu'elle est aujourd'hui. C'est ce que j'appellerai l'extension du* ***champ des possibles****. N'y renoncez pas. »*

2 - RAVIR LA VILLE /
MONTREAL FROM BELOW 2010

Forum Ouvert sur les pratiques et luttes urbaines actuelles

« …Chacun(e) à leur façon, artistes, citoyen(ne)s et militant(e)s inventent, défendent et modèlent le sens et la forme de la ville d'aujourd'hui. Investissant les plateformes, les carrefours et les interstices, instiguant de nouveaux espaces-temps, et luttant pour la survie de leurs quartiers et de leurs droits, ils réinventent la ville par différents biais. Ces différentes luttes, interventions, arts-de-faire, et savoirs-faire se côtoient et se sédimentent sans nécessairement se croiser. Nous voulons qu'elles se rencontrent… »

Source : www.wikimontreal.net

3 - L'INVENTION DU QUOTIDIEN
Michel de Certeau 1980

Michel de Certeau reconnaît une histoire sans spectateurs ni auteurs, formée de fragments de trajectoires et d'altération de l'espace et qui reste quotidienne et non représentative. Il élabore sur cette étrangeté du quotidien qui, échappant aux totalisations imaginaires de l'œil, ne fait pas surface, ou dont la surface est seulement une limite avancée, un bord qui se découpe sur le visible. Dans cet ensemble, je voudrais repérer des pratiques étrangères à l'espace « géométrique » des constructions visuelles, panoptiques ou théoriques. Ces pratiques de l'espace renvoient à une forme spécifique d'opérations (des manières de faire), à une autre spatialité (une expérience anthropologique, poétique et mythique de l'espace) [1]. Ces notions géométriques et anthropologiques que de Certeau reprend ici, ont été développées par Merleau-Ponty quelques années auparavant alors qu'il tentait une définition de l'espace et du lieu.[2]

Alors que le système foucaldien s'intéresse à la forme du quadrillage disciplinaire, Michel de Certeau se penche à l'inverse sur les micro-résistances, les ruses, les tactiques articulées sur le quotidien et déployées, afin de comprendre le « réseau de l'anti-discipline qui est le sujet de ce livre ».[3] Il poursuit en supposant que « ces opérations multiformes […] insinuées et cachées dans les appareils dont elles sont le mode d'emploi, et donc dépourvues d'idéologie ou d'institutions propres, obéissent à des règles […] qu'il doit y avoir une logique de ces pratiques ». « Du fond des océans aux rues de la mégalopole, les tactiques présentent des continuités et des permanences. »[4]

4 - LA SAGESSE DU JARDINIER
Gilles Clément 2004

« *Toutes les instances, tous les dirigeants et, aujourd'hui, tous les citoyens sont avertis de l'absurdité du mode de vie entraîné par l'économie de marché. À aucun moment il n'est question d'en changer. Le projet humain, conscient ou inconscient, se définit en peu de mots : mourir sous les richesses. Un jardin: enclos destiné à protéger le meilleur. Meilleur des fruits et des légumes, flore nourricière, diversité exploitée, meilleur des arbres et des fleurs, de l'art de les disposer. L'art des jardins a exprimé son excellence à travers l'architecture et l'ornement. Ces critères ne suffisent plus. La vie qui s'y développe, parce qu'elle est menacée, devient l'argument principal des aménagements. Cette charge efface, sans les interdire, les préséances d'autrefois : manier la perspective, disposer les paysages en tableaux, composer les massifs, organiser les fêtes et les distractions. Il faut désormais s'occuper du vivant. Le considérer, le connaître. Avec lui se lier d'amitié.* »

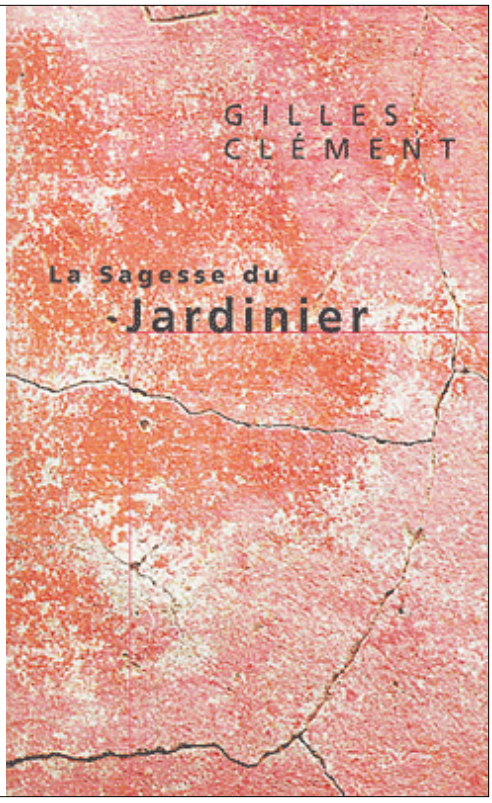

1 Michel de Certeau, « L'invention du quotidien - tome 1 : Arts de faire », Paris : Gallimard, 1990, p. 142. (ce texte a été initialement publié en 1980)
2 Maurice Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 1976, p. 332-333
3 Michel de Certeau, « L'invention du quotidien - tome 1 : Arts de faire », Paris : Gallimard, 1990, p. XL. (ce texte a été initialement publié en 1980)
4 *ibid*, p. XLVII.

LA VILLE IMPOSSIBLE

Ce plan figure-fond illustre clairement par ses zones grisées l'aire de jeu concernée par l'étude de 2005 dont l'objectif était la reconstruction de la ville par le bâti et le cadrage du domaine public. L'intention formelle se résumait dans la poursuite du projet urbain, à savoir celui de la trame urbaine.

L'aire de protection aura eu raison de cette intention de reconstruire la ville par la densité, par le bâtiment. La démarche de 2005 posait clairement la construction physique de la ville, par le réseau viaire. Le périmètre de protection force une nouvelle approche pour assurer la gestion des espaces citoyens.

VILLE ET VIDES

Nous avons donc considéré cette nouvelle réalité en nous penchant, non plus sur la qualité des constructions, mais plutôt sur la nature des « vides ». Pourraient-ils agir de la même façon sur la re-qualification du site?

Les espaces urbains non-construits sont de 2 natures : Ils forment la trame des rues (espace connu et prévisible) ou bien ils sont la résultante des espaces privés non-construits qui proposent des lieux imprévus et de grandes ouvertures sur la ville. La carte ci-contre illustre clairement la nature des vides du secteur, à la fois traditionnels lorsqu'ils poursuivent le tissu urbain, et à la fois spontanés lorsqu'ils sont engendrés par la diagonale de la voie ferrée et par les lots abandonnés. Peut-on construire la ville à partir de ces derniers?

De fait dans l'histoire des villes la plus-value a toujours constitué un motif au développement : les bords de l'eau, les flancs de montagne, les derniers étages, les lots bordant les parcs, les jardins privés, la quiétude, les vues, etc… forment des attraits non négligeables. Lorsque l'on y pense, c'est souvent la qualité des « vides » qui détermine la nature du développement. Se pourrait-il que certains lots non-construits mis en valeur puissent à la fois êtres porteurs de cette plus-value tout en affirmant de nouvelles valeurs citoyennes et écologiques ?

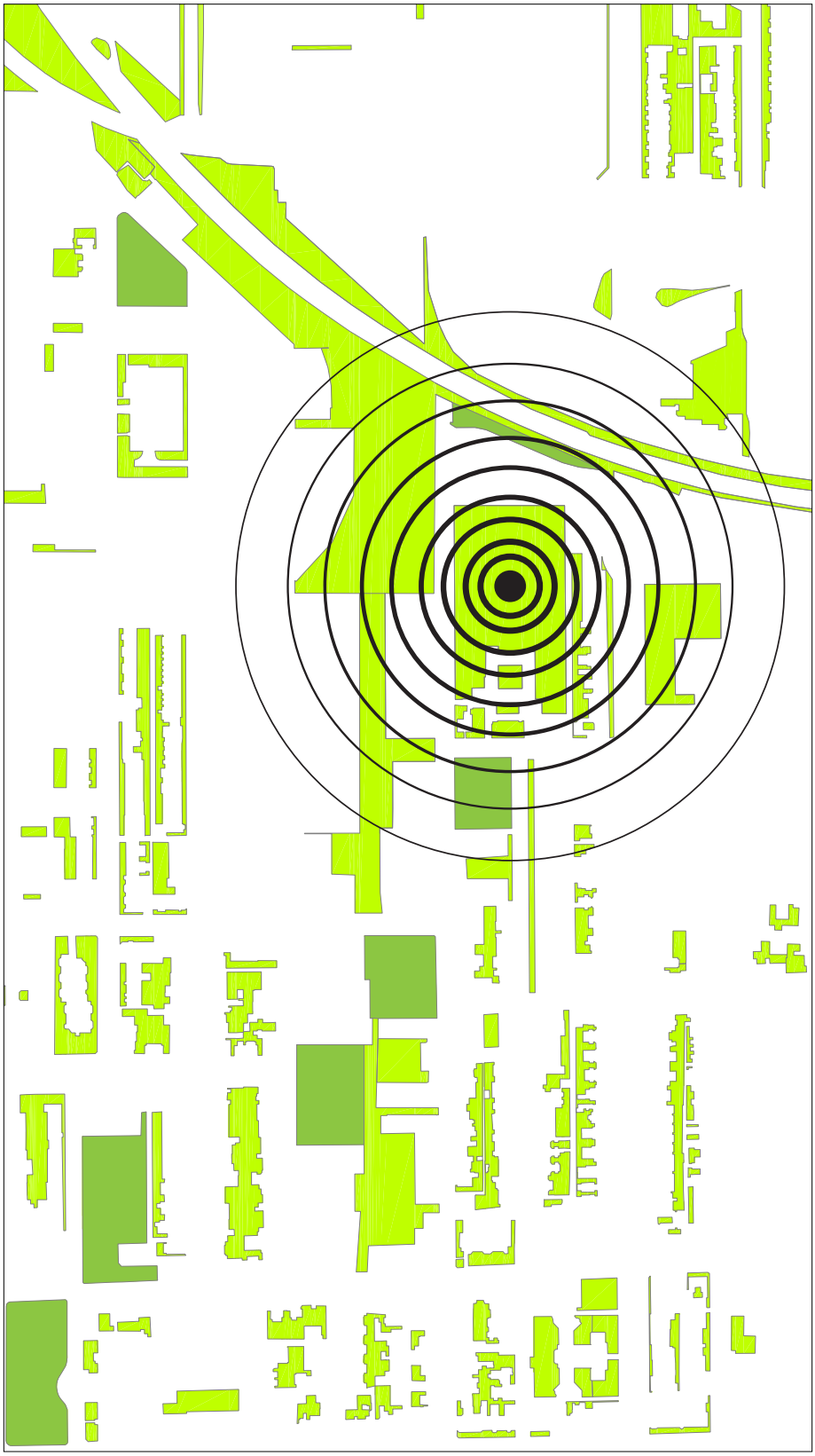

DISSÉMINATION

Qu'en est-il de la qualité des espaces non construits? Pour la plupart d'entre-deux, ils sont couverts de végétaux au beau milieu d'une partie de ville assez lotie. Nous avons donc cru nécessaire d'établir une carte illustrant le rapport entre le végétal et le minéral. D'une certaine façon nous fûmes agréablement surpris de la présence végétale. En milieu urbain la présence des végétaux tient du choix délibéré du propriétaire d'y faire pousser quelque chose et de l'entretenir, ou bien de l'opportunité spontanée des semences à se disperser dans la ville. Dans ce dernier cas les méthodes de dispersions sont diverses : par la plante, le vent, la gravité, l'eau et les animaux. Se développe alors dans les espaces libres et de façon naturelle, un jardin spontané et artificiel. Artificiel car il est le fruit de la dissémination de végétaux planté par l'homme, d'essences pas toujours indigènes.

TYPOLOGIES VÉGÉTALES

- sanctuaire
- cours avant - arrière
- friche
- potager
- espace public

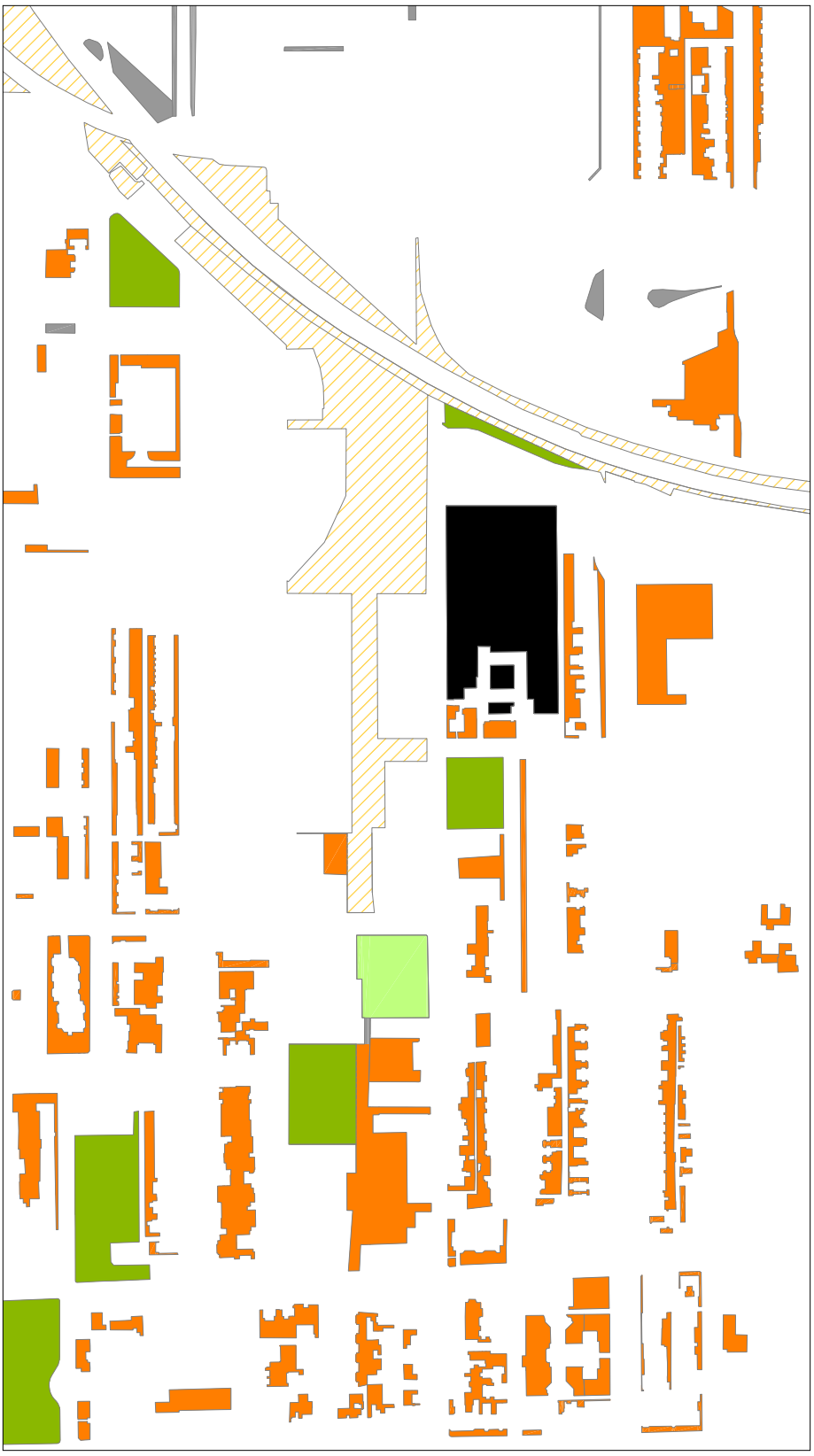

Nous avons grossièrement répertorié et classé les espaces végétaux en 5 catégories. Le but de cet exercice est de mesurer les qualités publiques de ces lieux et de conclure si les surfaces disponibles le sont en quantité suffisante. Un espace qui est public est par définition un lieu dont les actionnaires sont tous citoyens.

Nous avons nommé les jardins du couvent le « sanctuaire », sans faire de jeu d'esprit, car ils sont soumis à des mécanismes de protection, à une valeur patrimoniale, c'est-à-dire qu'ils ont une valeur de transmission pour les générations futures.

Nous retrouvons aux côtés du sanctuaire des cours avant et arrière, espaces assez peu monumentaux, banals, mais qui forment le décor du quotidien, l'espace domestique.
Nous avons également répertorié les friches, souvent industrielles, qui bornent dans une logique implacable les dispositifs ferroviaires.

Enfin nous avons isolé le peu de lieux publics dans l'arrondissement le plus densément peuplé du Québec.

Une opportunité rare se présente ici : augmenter la surface des lieux publics par l'ajout du ‘'Champs des possibles'' dans l'escarcelle publique. En faire un espace commun, qui est manifeste, su, et connu de tout le monde.

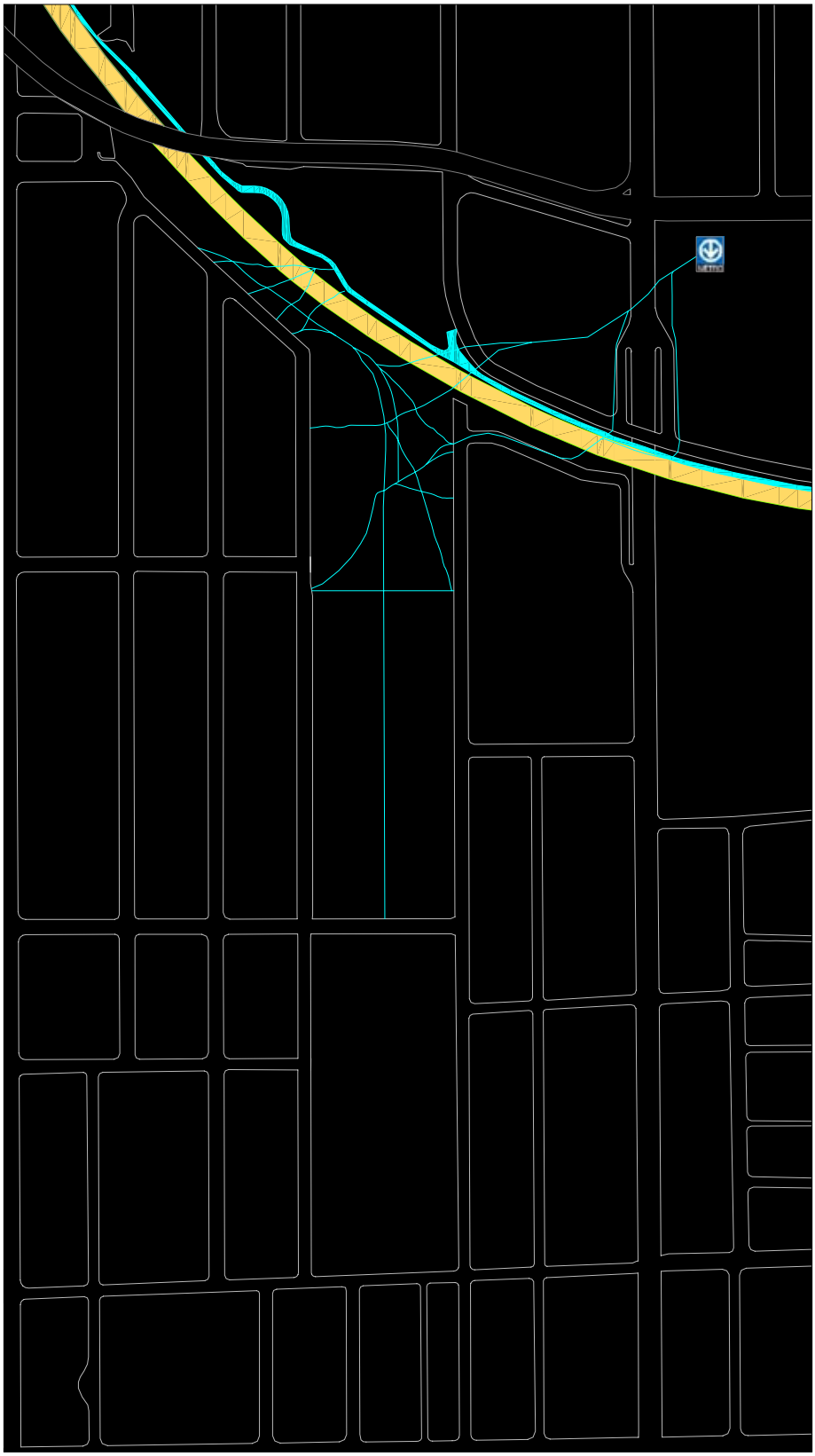

STRATÉGIES / TACTIQUES

trames :

orthogonale

géographique

ruse quotidienne

La ville se compose de trames : au premier chef nous retrouvons la trame viaire (grande stratégie organisatrice de notre routine) mais également les chemins sinueux que suivent les ruses tacticiennes des pratiques ordinaires.[5] Ces chemins se présentent comme une anti-discipline, sorte de ruses minuscules et quotidiennes qui permettent de se soustraire à la contrainte des dispositifs. Ces « pratiques » de l'espace par le public, ou ces « procédures» échappent à la discipline sans être pour autant hors du champ où elle s'exerce (référence directe au travail de Michel de Certeau).

Si l'on se concentre sur la géométrie des parcours inventés par les cyclistes et les piétons pour se rendre à destination, il en résulte un espace qui n'est plus géométrique (c'est à dire classique, composé, figuratif, durable, fermé, déterminé et qui assure une distribution hiérarchique de la forme du tout et qui est contrôlé également) mais algébrique (provisionnel, numérique, indéterminé, ouvert) « fonctionnant avec des unités numériques combinées l'une après l'autre »[6] et favorisant la relation locale.

La carte ci-contre présente ces deux réalités, ces deux trames, celle disciplinaire et celle de la ruse. C'est cette dernière qui nous intéresse ici au premier chef.

5 Luce Giard, *L'invention du quotidien*, tome 1, présentation de la nouvelle édition, Galimard, 1990, p. VII- VIII

6 Stan Allen, *Condiciones de campo = Conditions de champ*, Quaderns d'arquitectura i urbanisme 2004 Mar., n.241, p.22-35

RUSES

« La tactique est le mouvement « à l'intérieur du champ de vision de l'ennemi », comme le disait von Bülow, et dans l'espace contrôlé par lui. […] Elle fait du coup par coup. Elle profite des « occasions » et en dépend, sans base où stocker des bénéfices, augmenter un propre et prévoir des sorties. Ce qu'elle gagne ne se garde pas. Ce non-lieu lui permet sans doute la mobilité, mais dans une docilité aux aléas du temps, pour saisir au vol les possibilités qu'offre un instant. Il lui faut utiliser, vigilante, les failles que les conjonctures particulières ouvrent dans la surveillance du pouvoir propriétaire. Elle y braconne. Elle y crée des surprises. Il lui est possible d'être là où on ne l'attend pas. Elle est ruse. »[7]

Pour l'anecdote il est intéressant de faire la superposition suivante : friche / sentiers / écosystème que l'on pourrait aussi bien lire : vide / ruses / dissémination

Dans l'optique où la friche pourrait être considérée comme un jardin public, que l'on reconnaît la fragilité relative de cet écosystème, que les sentiers existants sont intelligents puisqu'ils nous renseignent sur les pratiques quotidiennes, que l'innovation ici engagée est la bienvenue, et que la municipalité a son lot de responsabilités et de comptes à rendre à l'ensemble de ses citoyens, nous avons décidé de mesurer tous les scénarios de circulation et faire une recommandation sur la nature publique du lien entre le métro et le secteur Maguire.

7 Michel de Certeau, «L'invention du quotidien - tome 1 : Arts de faire», Paris : Gallimard, 1990, p. 59. [ce texte a été initialement publié en 1980]

DISTANCE / TEMPS
scénarios de parcours

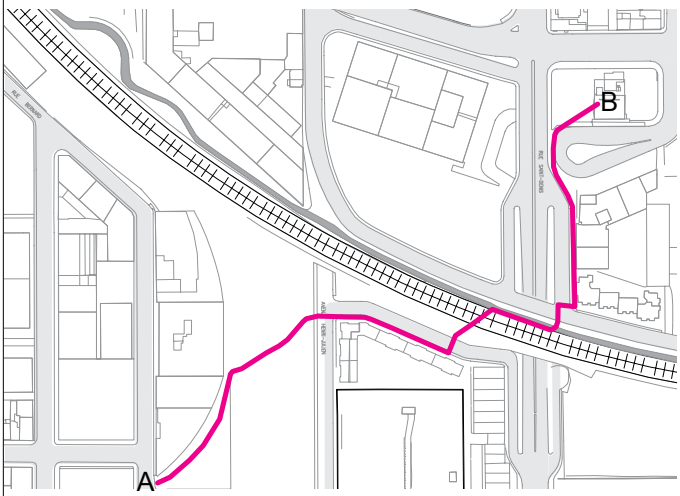

1. 0.5 km / 7 min 18 s

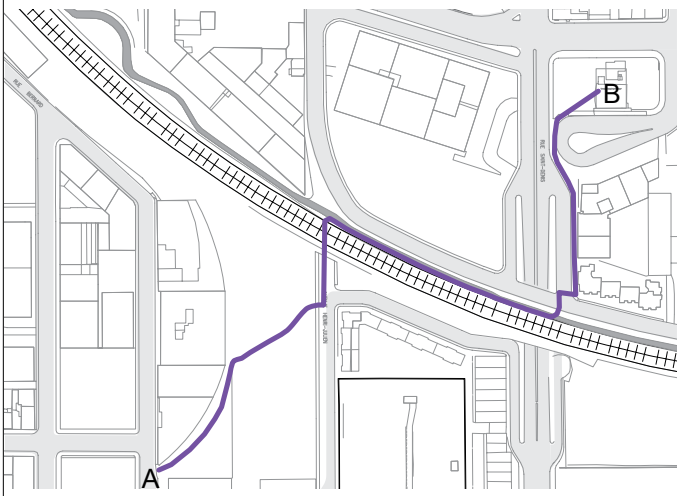

2. 0.6 km / 7 min 59 s

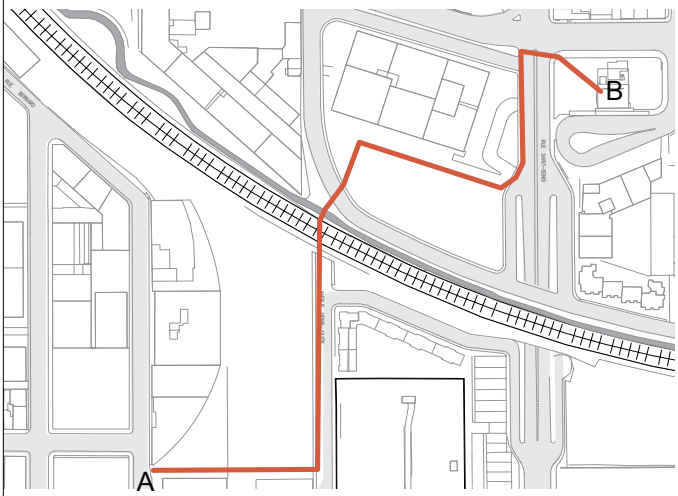

3. 0.6 km / 8 min 19 s

Pour comprendre et hiérarchiser les parcours liants Saint-Viateur au métro, nous avons simulé les 5 scénarios existants dans le temps et l'espace.

La voie du chemin de fer, bloquant les accès les plus rapides, à partir de l'intersection des rues de Gaspé et St-Viateur (**point A**) vers le métro Rosemont (**point B**), est constamment transgressée par les piétons et les cyclistes.

Le piéton qui désire emprunter un parcours plus sécuritaire doit passer au travers de la friche, marcher sur le trottoir de la rue du Laos, longer la rue St-Denis et passer sous le viaduc Rosemont-Van Horne. Plutôt que la sécurité, les piétons et les cyclistes optent pour l'efficacité en temps et finissent ainsi par emprunter ces circuits alternatifs qui se créent au fil du temps.

4. 0.7 km / 8 min 46 s

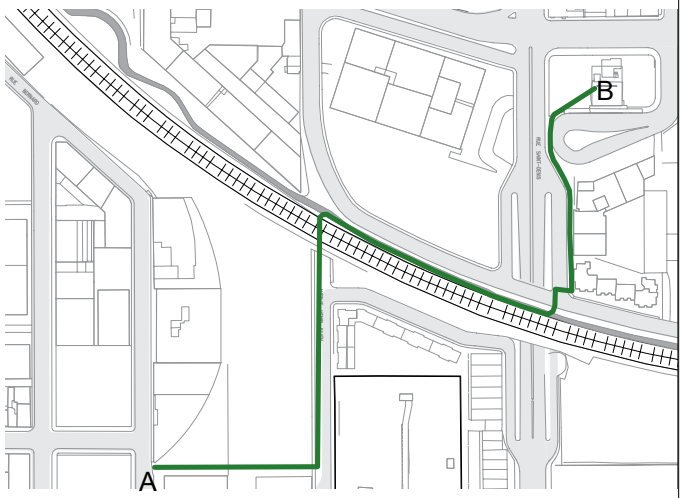

5. 0.7 km / 10 min s

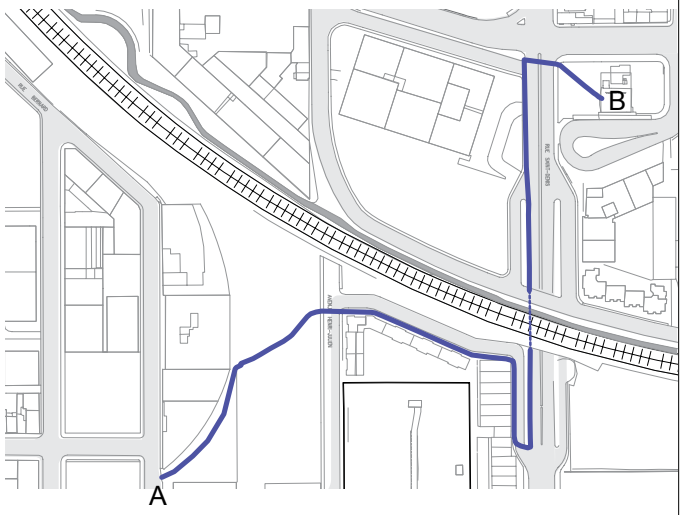

6. Superposition

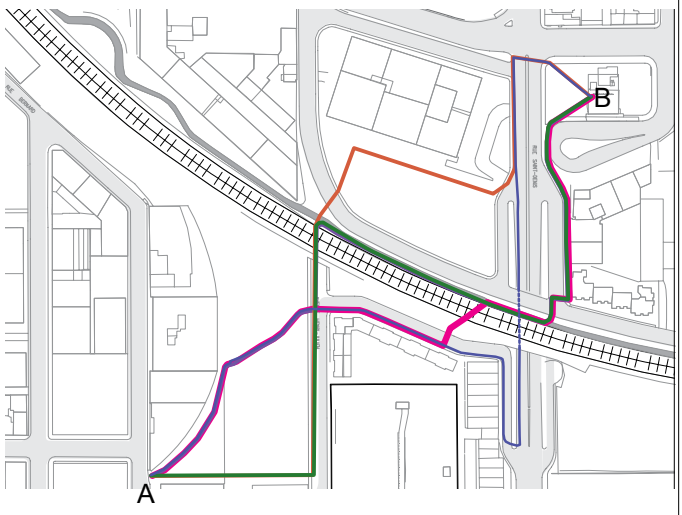

POTENTIEL MÉTROPOLITAIN
projet

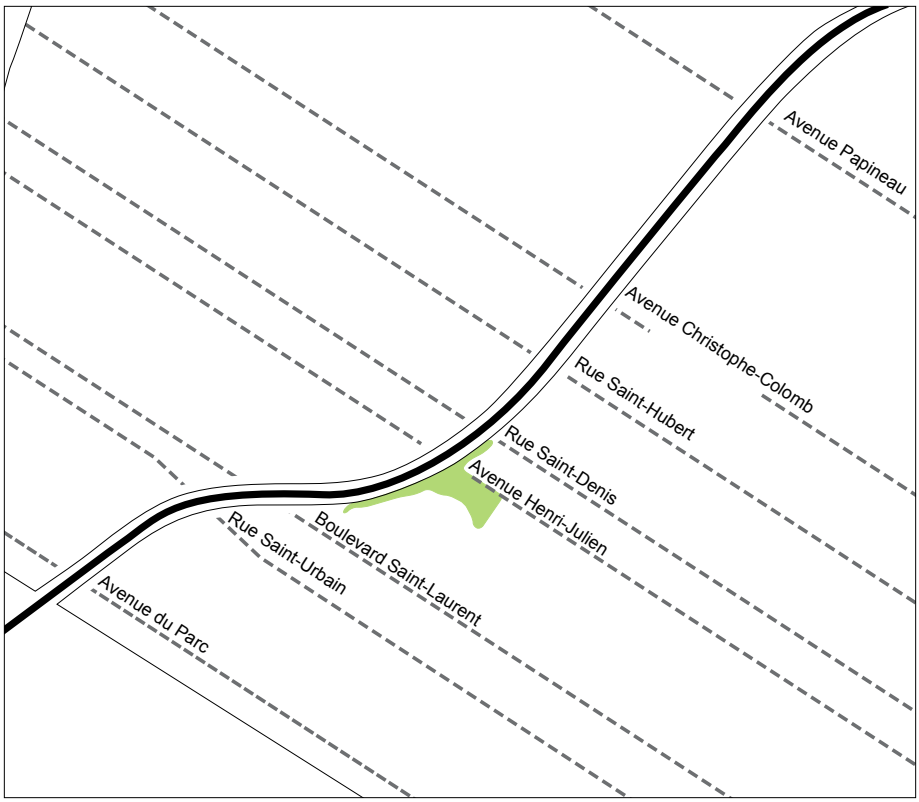

condition actuelle

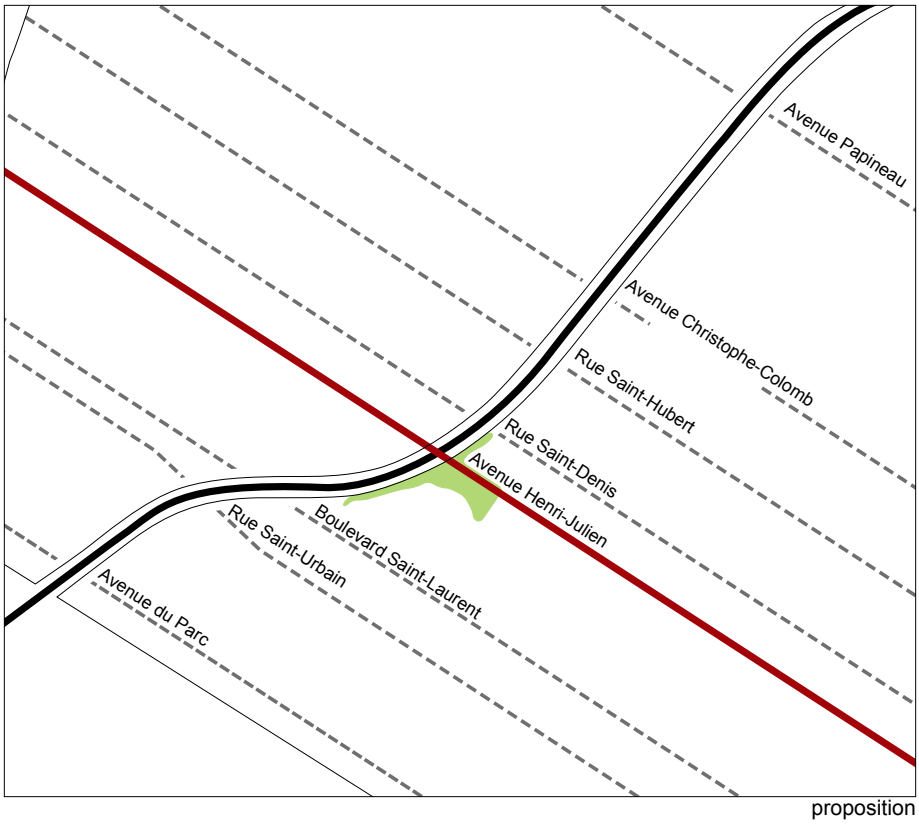

proposition

Source : http://www.securitepassageaniveau.fr/differents-types.php

À cette étape il appert que tout projet de nature publique, comme un parc, nécessite un dialogue sérieux avec les autorités du Canadien Pacifique, d'autant plus que le potentiel métropolitain se dessine clairement et ce pour les raisons suivantes :

- En premier lieu elle sécurise une pratique quotidienne que l'on ne pourra jamais renverser.
- Deuxièmement, des huit passages qui unissent l'arrondissement du Plateau Mont-Royal à celui de Rosemont-la Petite-Patrie, aucun ne se fait de plain-pied : tous doivent plonger sous la voie de chemin de fer, ce qui rend d'autant plus dangereux et limitatifs les trajets en vélo et piétonniers.
- Le passage cycliste et piétonnier serait le seul à unir les 2 arrondissements au niveau du sol; il deviendrait un accès privilégié dans l'axe nord-sud.
- Le passage serait associé au champ des possibles, et le site bénéficierait d'une plus-value certaine.
- Le secteur Maguire afficherait une haute dose d'innovations et d'expériences sociales, propres au ''condensateur social''

Nous appuyons fortement l'engagement des négociations avec le Canadien Pacific pour introduire un nouveau passage piéton et cycliste dans l'axe de la rue Henri-Julien. Cette couture possède de multiples avantages.

ZONE DE RESPONSABILITÉ
projet

Traditionnellement, les squares publics possédaient une géométrie qui assurait la circulation piétonne de façon égale à travers celui-ci. Éclairage, mobilier urbain, zone de marche, entretien des végétaux composaient l'ensemble des responsabilités de la municipalité. Il s'est développé une expertise assurant un confort et une sécurité pour l'ensemble des citoyens. La carte ci-contre illustre les zones de responsabilité d'un square traditionnel. On constate que ces zones sont largement répandues.

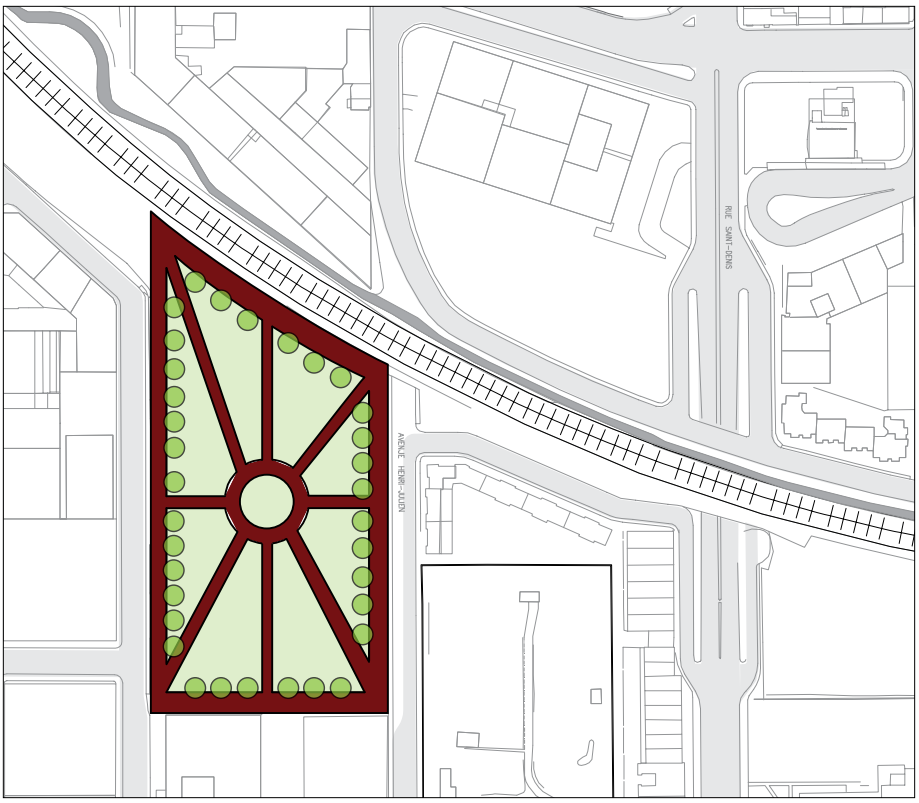

zone de responsabilité : square traditionnel

Si l'on conserve cette friche et que si, livrée dans l'escarcelle publique, elle serve en plus à nous informer de l'écosystème sur lequel elle est construite, nous souhaiterions alors limiter au minimum ces zones sans menacer pour autant les engagements de la ville face à ses citoyens. Il en résulte donc une proposition par contournement, c'est-à-dire une zone de déambulation éclairée, déneigée et meublée en périphérie, alors que le centre resterait drainé par les actuels sentiers. La proposition consiste en une contre-allée minimale en périphérie de la friche qui assure en partie la liaison entre la rue Saint-Viateur et le métro Rosemont, laissant le champ libre au centre. De l'autre coté de la voie ferrée, une fois dans l'arrondissement Rosemont-la-Petite-Patrie, nous souhaiterions voir se poursuivre cette contre-allée en bordure de la voie cyclable.

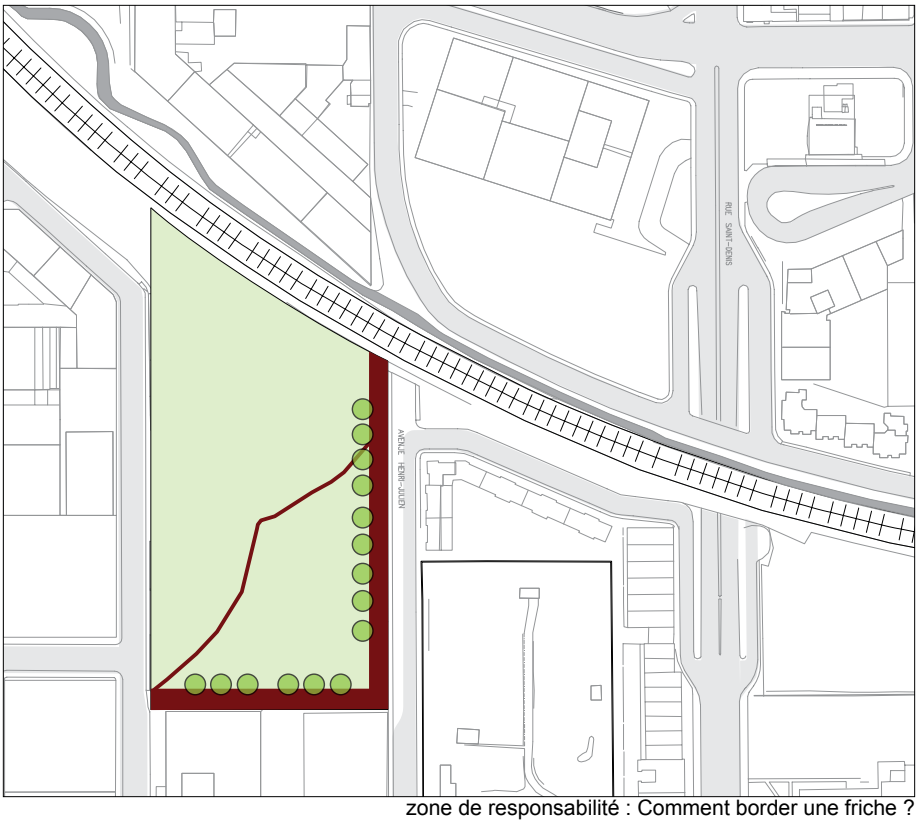

zone de responsabilité : Comment border une friche ?

AVENUE SAINT-MAUR
RUE SAINT-DOMINIQUE
RUE SAINT-DOMINIQUE
AVENUE CASGRAIN
RUE BERNARD
Allée des Possibles
Contre-Allée des Possibles

PROPOSITION 1

1. Allée des Possibles vers le jardin carmélites

2. Contre-Allée des Possibles axe Henri-Julien

3. Piste cyclabe bordure du chemin de fer

Nous proposons de limiter au minimum les zones de responsabilité municipale afin de favoriser la biodiversité de l'actuelle friche. Il en résulte donc d'une allée et d'une contre-allée situées à la périphérie de la friche qui seraient éclairées et déneigées, alors que le centre resterait drainé par les actuels sentiers. L'**allée des Possibles** viendrait assurer la liaison entre les rues de Gaspé et de Henri-Julien. Elle serait construite entre les bâtiments existants afin de limiter la démolition. La **contre-allée des Possibles** serait située en bordure de l'axe Henri-Julien. Elle se poursuivrait de l'autre côté de la voie ferrée dans l'arrondissement Rosemont-la-Petite-Patrie afin d'assurer un lien nord-sud. Afin de limiter l'intervention sur la friche, la contre-allée empièterait sur la voie de circulation. Présentement, la rue Henri-Julien mesure environ 11 m. Par conséquent, nous proposons de diminuer cette voie à 5.7 m (3.3 m serait alloué à la circulation automobile et 2.4 m au stationnement automobile).

CAS 1

1. La piste cyclable empiète sur la voie de circulation de la rue Henri-Julien. Elle longe la rue et se poursuit de l'autre côté de la voie ferrée dans l'arrondissement Rosemont-la-Petite-Patrie. Elle mesure 3.3 m, se retrouve au même niveau que la rue et est recouverte d'asphalte.

2. Le passage pour piétons mesure 3.2 m et est recouvert de poussière de gravier. Il est meublé de 2 bancs et de 1 lampadaire à tous les 15 m.

PROPOSITION 1

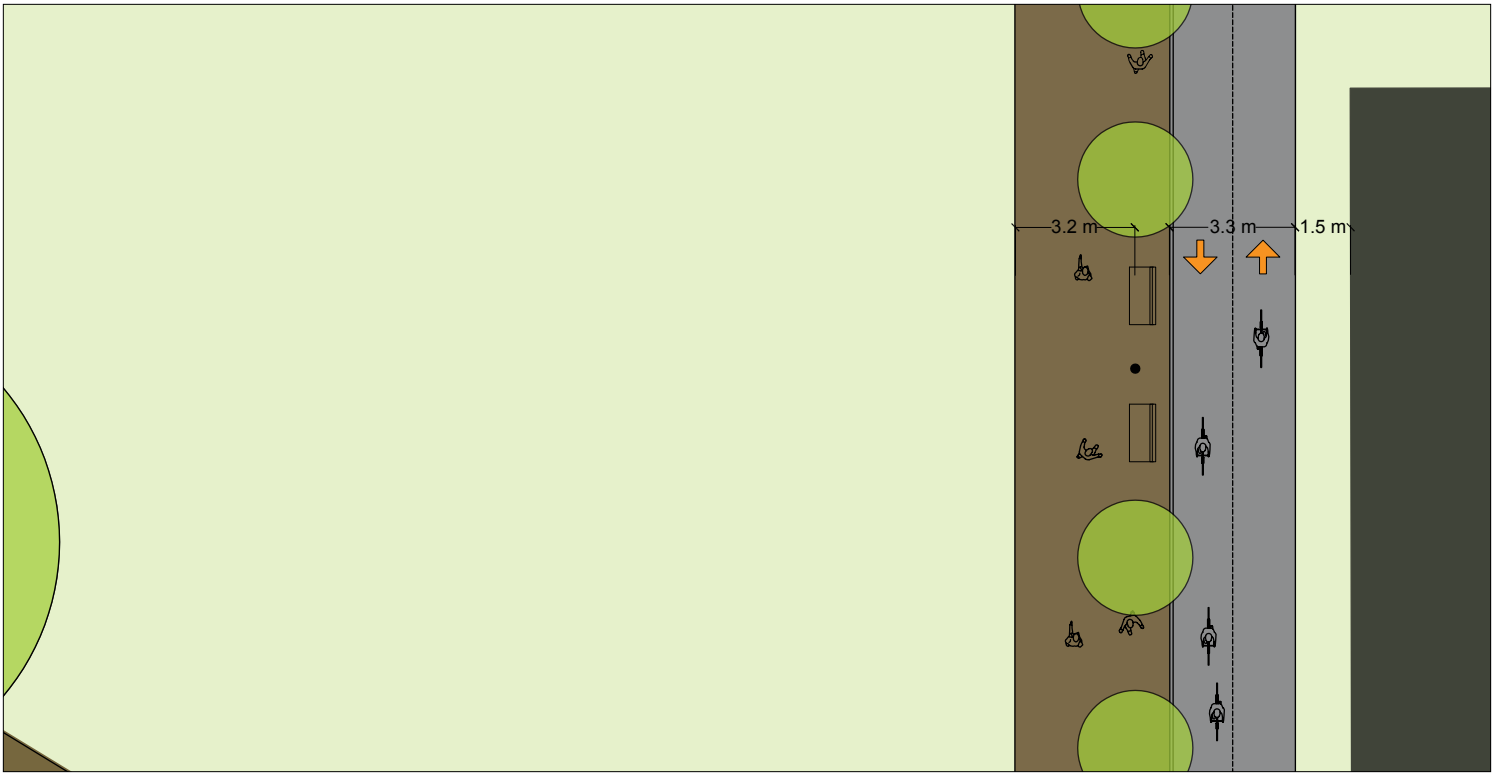

proposition 1 : l'allée des Possibles

PLAN A 1:200

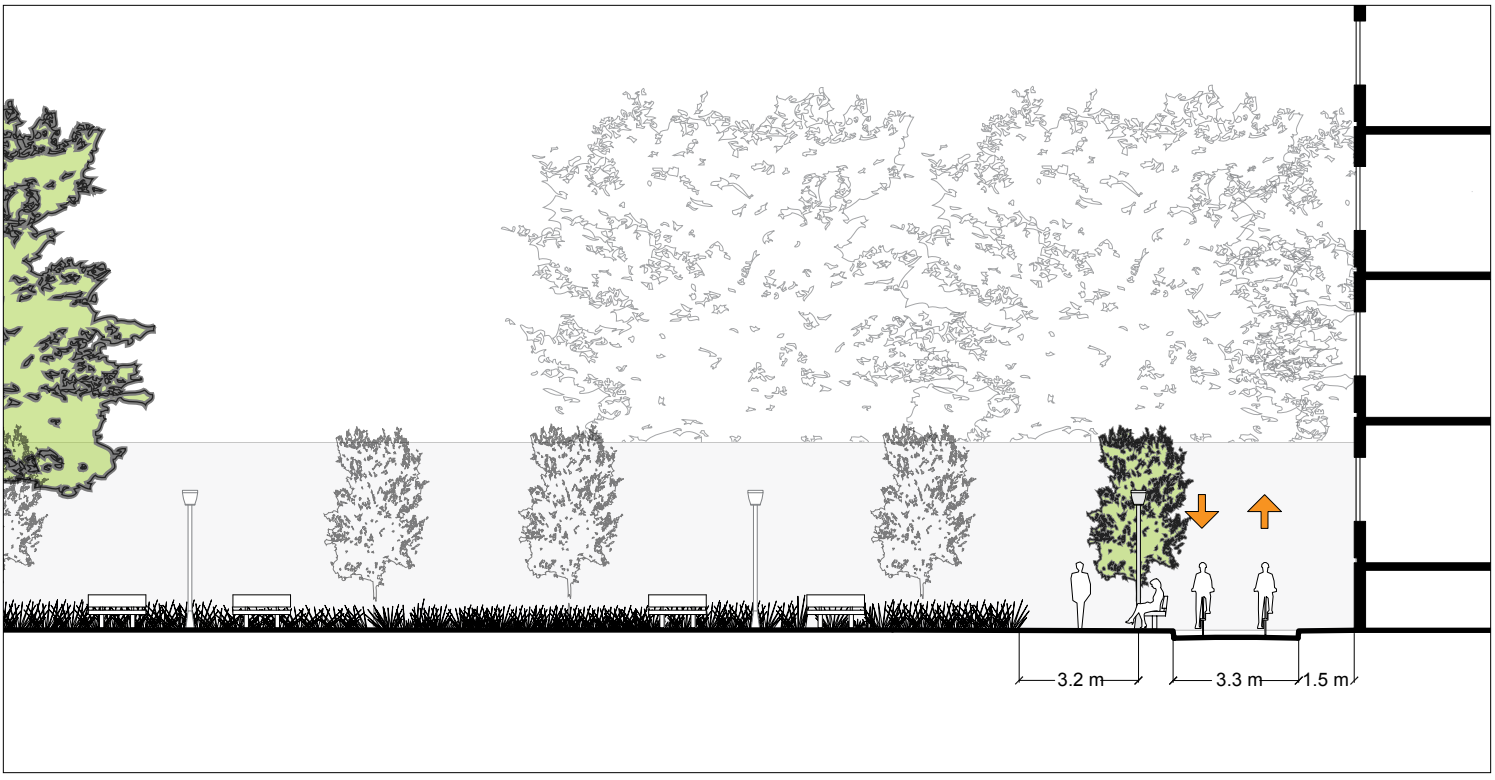

proposition 1 : l'allée des Possibles

COUPE A 1:200

PROPOSITION 1

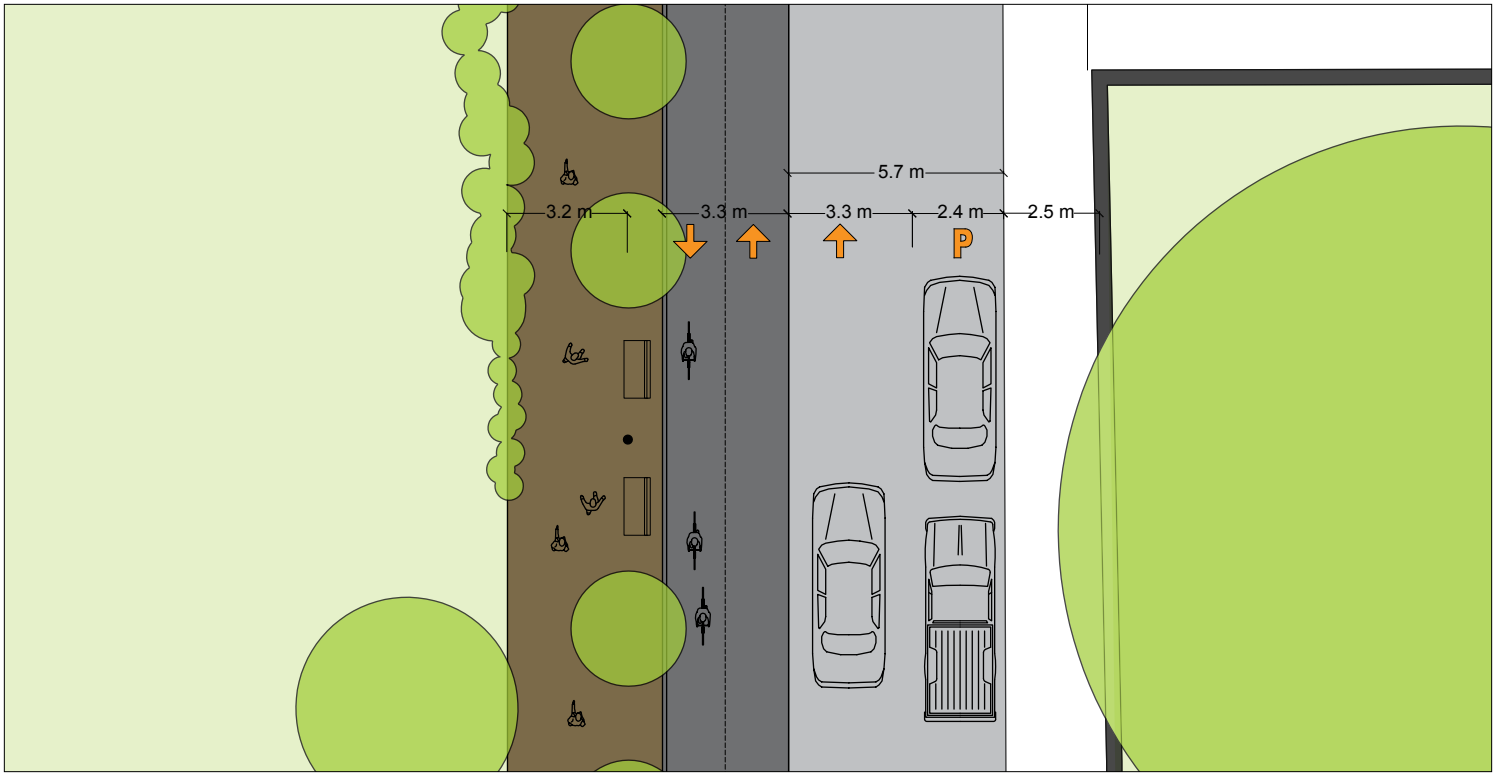

proposition 1 : la contre-allée des Possibles

PLAN B 1:200

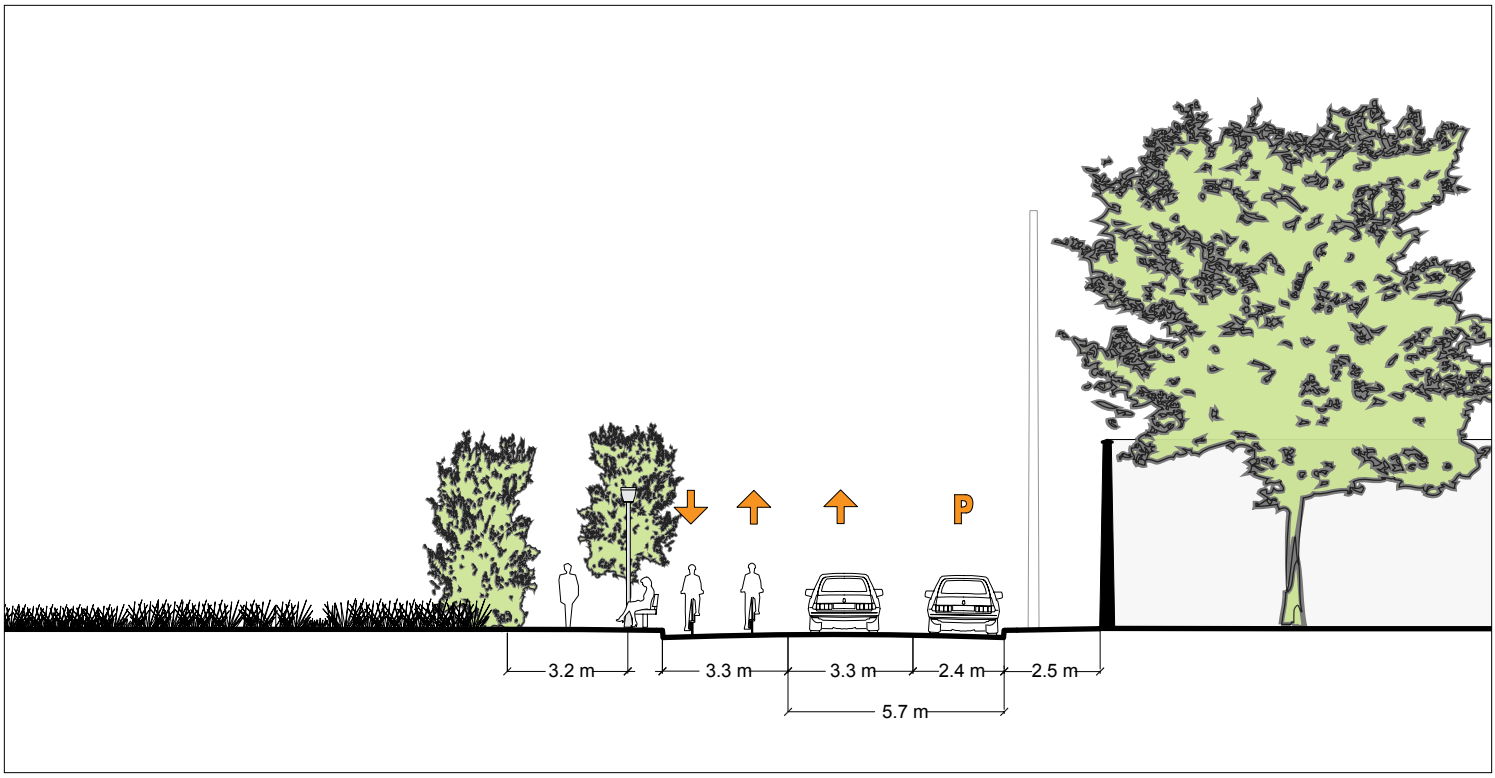

proposition 1 : la contre-allée des Possibles

COUPE B 1:200

AVENUE SAINT-VIATEUR
RUE SAINT-DOMINIQUE
RUE SAINT-DOMINIQUE
AVENUE CASGRAIN
RUE BERNARD
Allée des Possibles
Contre-Allée des Possibles

PROPOSITION 2

Dans la même idée, nous avons proposé une deuxième option qui regroupe les mêmes principes de conception.

CAS 2
1. La piste cyclable partage l'allée et la contre-allée avec le passage pour piéton. Elle est recouverte de poussière de gravier et meublée de 1 lampadaire à tous les 15 m.

2. Le passage pour piétons mesure 3.2 m et est recouvert de poussière de gravier. Il est meublé de 1 banc à tous les 15 m.

PROPOSITION 2

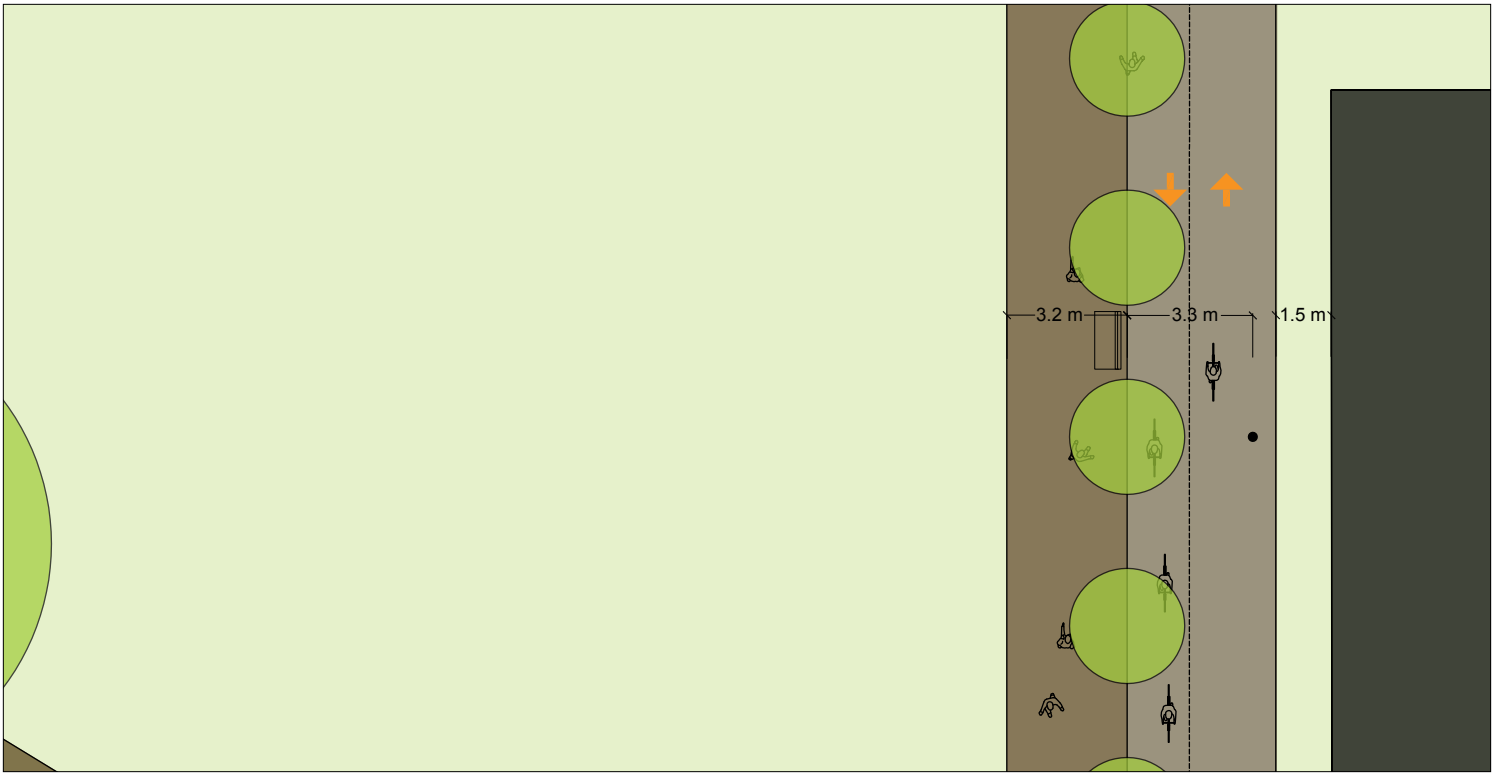

proposition 2 : l'allée des Possibles

PLAN A 1:200

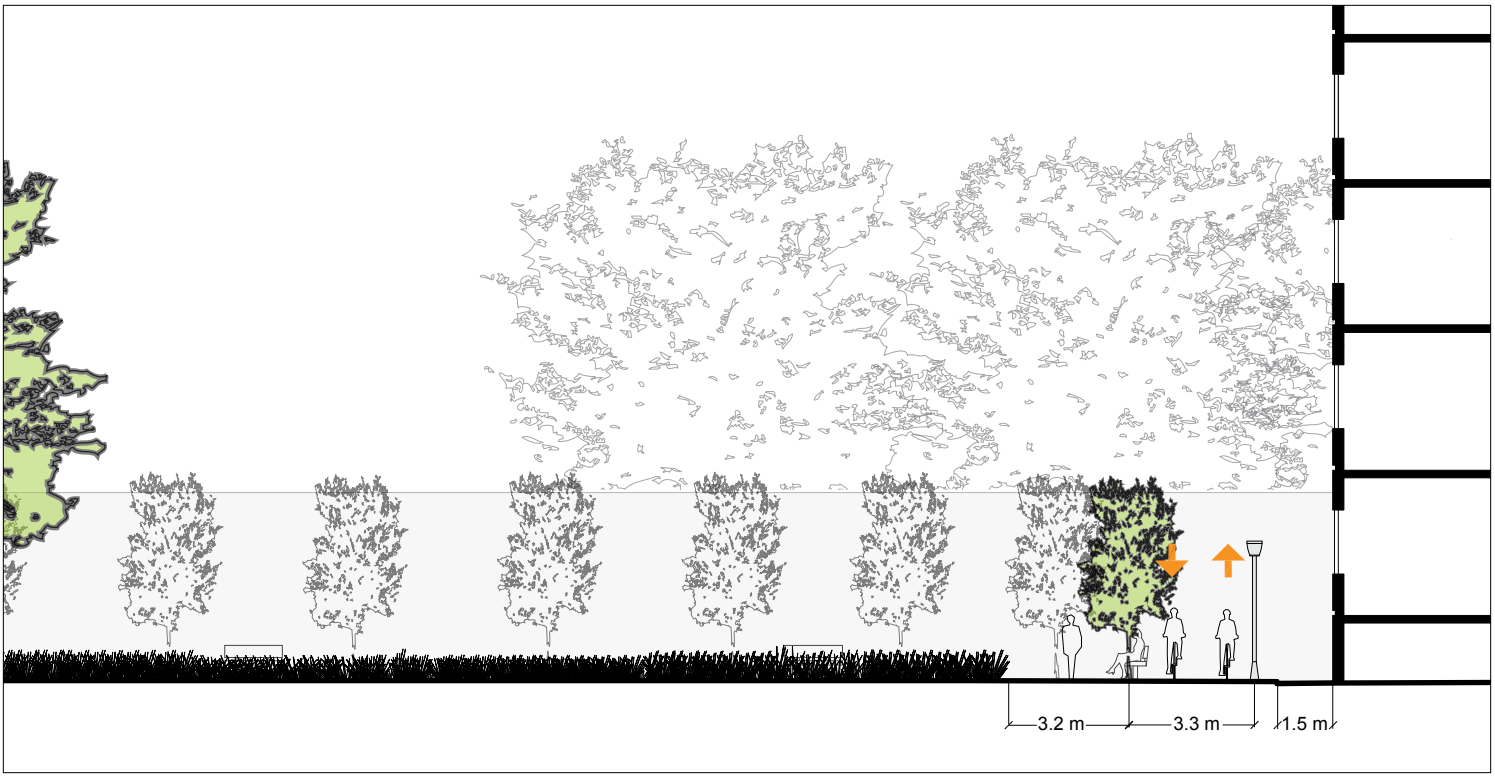

proposition 2 : l'allée des Possibles

COUPE A 1:200

PROPOSITION 2

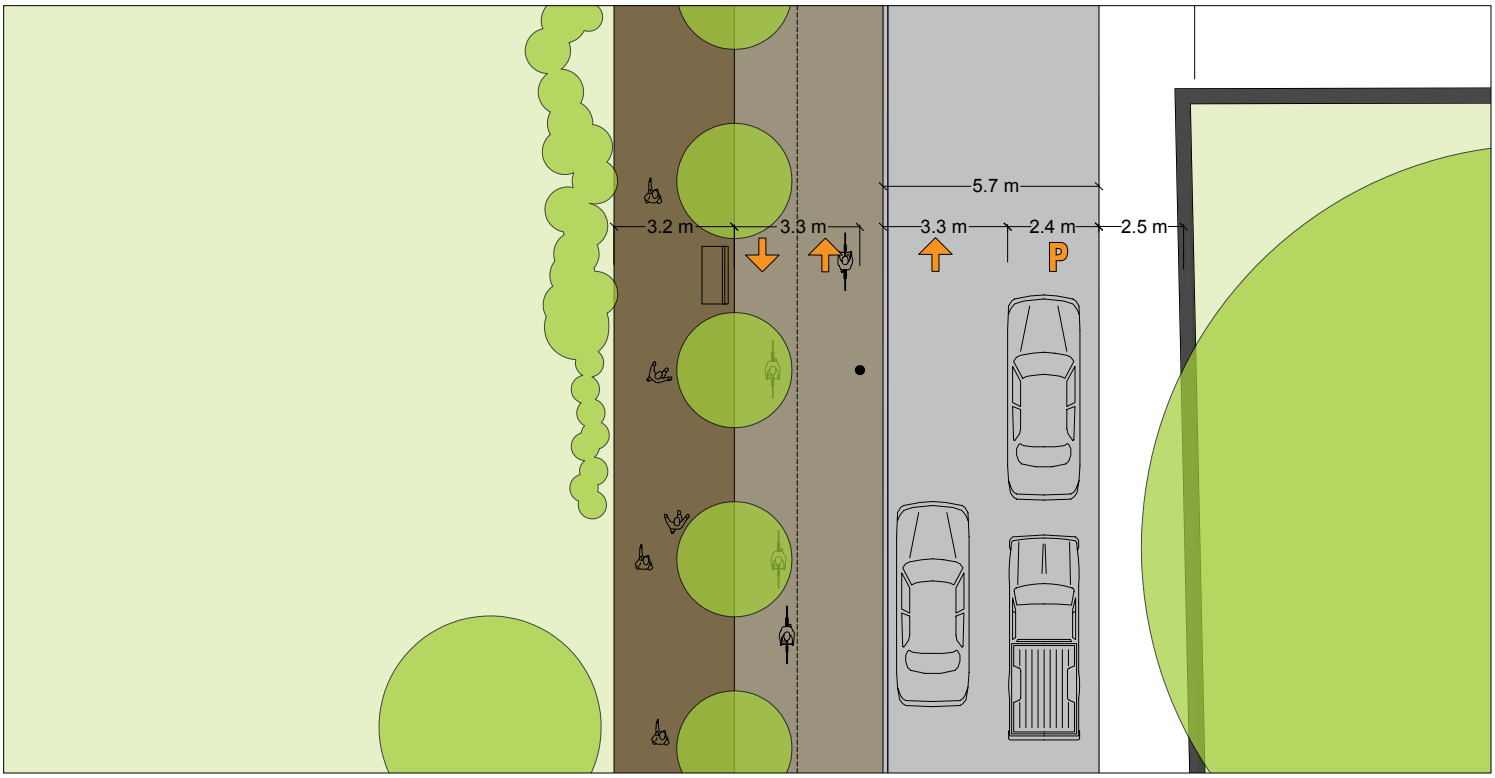

proposition 2 : la contre-allée des Possibles

PLAN B 1:200

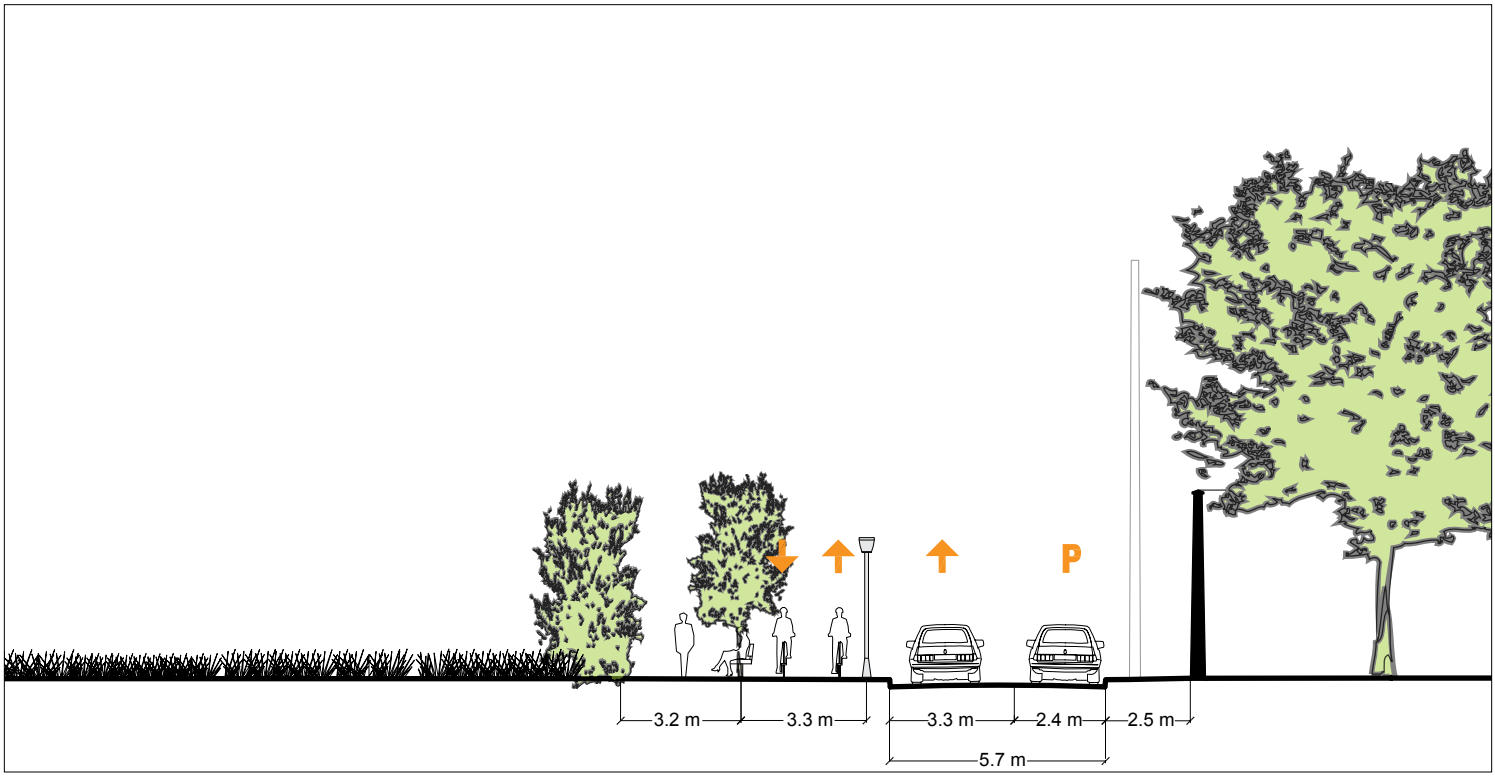

proposition 2 : la contre-allée des Possibles

COUPE B 1:200